



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 610-1-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 avril 2026, le conseil municipal a déposé le **projet de règlement numéro 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-Des-Lacs**.

Le projet de règlement vise à prévoir des normes pour mieux contrôler les situations de vétusté ou délabrement des bâtiments situés sur son territoire, les protéger contre les intempéries et d'en préserver l'intégrité de leurs structures, conformément aux articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mai 2026 à 19h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ce projet de règlement ne font pas l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 20 mai 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 mai 2026 l'avis public de mise en vigueur du règlement no 610-1-2026 et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lac.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 mai 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et greffière trésorière
